

Séance du 29 mars 2013

L'an deux mille treize le vingt-neuf mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NAVAILLES-ANGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Francis HUNAUT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BERNEZAT Jean, BONILLA Patrick, CACHAU Jean-Guy, CUNY Christine, DOMENGINE Paul, DUFOURCQ Hugues, FOURCADE Gilles, GAZANOL Gisèle, HUNAUT Francis, LAVIE-HOURCADE Jeannine, MERIOT Christophe, et TESTARROUGE Robert.

Absents excusés : M. CUYALA-PROVENCE Rémy (procuration à M. HUNAUT Francis) et Mme LOUSTAU Bernadette (procuration à Mme LAVIE-HOURCADE Jeannine).

Absente : Mme MASTIO Martine.

Secrétaire de séance : M. DUFOURCQ Hugues.

Vu le Maire pour convocation le 25 mars 2013 et affichage des délibérations le 2 avril 2013

La séance est ouverte à 20h45.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2013

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Le Maire transmet au Conseil Municipal les bases d'imposition communiquées par la Direction Générale des Impôts pour l'exercice 2013.

Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2012.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE comme suit les taux d'imposition 2013.

Taxe	Taux 2012	Bases 2013	Taux 2013	Produit 2013
T H	13.17%	1 417 000	13.17%	186 619
F B	12.69%	796 200	12.69%	101 038
F N B	50.09%	41 300	50.09%	20 687
TOTAL				308 344

VOTE DU BUDGET 2013

Budget principal :

Section de fonctionnement :

- ⊗ Dépenses 1 742 065 € dont virement à section invest. : 909 197 €
- ⊗ Recettes 1 742 065 € dont excédent reporté 2012 : 671 132 €

Section d'investissement :

⊗ Dépenses	1 622 522 €	dont déficit reporté 2012 : 243 295 €
⊗ Recettes	1 622 522 €	dont affectation du résultat : 243 295 €
		Virement de section fonct. : 909 197 €

Budget annexe Caisse des Ecoles :**Section de fonctionnement :**

⊗ Dépenses	18 997 €	
⊗ Recettes	18 997 €	dont excédent reporté 2012 : 4 497 €
		Dotation communale 2013 : 14 500 €

Section d'investissement :

⊗ Dépenses	Néant
⊗ Recettes	Néant

Budget annexe C.C.A.S. :**Section de fonctionnement :**

⊗ Dépenses	2 293 €	
⊗ Recettes	2 293 €	dont excédent reporté 2012 : 1 293 €
		Dotation communale 2013 : 1 000 €

Section d'investissement :

⊗ Dépenses	Néant
⊗ Recettes	Néant

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif de la commune, du CCAS et de la caisse des écoles pour l'exercice 2013 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

DEMANDE D'AGREMENT POUR L'INVESTISSEMENT LOCATIF EN ZONE B2
--

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Loi de Finances Initiale pour 2013 a créé un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire. Il prend la forme d'une réduction d'impôt proche du « Scellier intermédiaire ». Les contribuables et les investissements visés sont inchangés.

Dans un souci d'efficacité, seuls les logements situés dans les communes de zone A et B1 (*zonages de référence pour l'ancien dispositif d'investissement dit Scellier*) pourront ouvrir droit à réduction d'impôts, ainsi que ceux situés dans les communes de zone B2 ayant reçu un agrément dérogatoire des préfets de région. A titre transitoire, les communes situées en zone B2 sont éligibles au dispositif jusqu'au 30 juin 2013.

Les quatre communes formant la Communauté de Communes du Luy de Béarn sont toutes classées en zone B2. Il est donc nécessaire pour nos communes de déposer une demande d'agrément avant le 31 mars 2013 au préfet de région si elles souhaitent obtenir un agrément avant le 30 juin 2013 et ainsi garantir leur éligibilité à ce dispositif.

Si seul l'échelon communal est concerné par ce zonage, les demandes d'agrément doivent en revanche être formulées par la Communauté de communes qui a la compétence en matière d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH). Le Conseil Communautaire a délibéré en ce sens le 26 mars 2013.

Toutefois, cette délibération du conseil communautaire doit être accompagnée de l'avis des conseils municipaux de chacune des 4 communes.

Outre ces délibérations, le dossier de demande d'agrément adressé au Préfet de région par la Communauté de communes devra comprendre le PLH ainsi que tous les éléments de nature à établir l'existence de besoins en logements locatifs.

Invité à se prononcer après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire indique qu'un vieux chêne situé chemin Ranquolle face à la propriété Péhau a dû être abattu car présentant des risques de chute. Le volume de bois concerné est faible et d'environ 3-4 stères non débitées. Monsieur le Maire propose que la vente se fasse de gré à gré tout en fixant le prix de cette vente à 50 Euros.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE	le prix de vente de ce lot de bois non débité de 3-4 stères à la somme de 50 Euros
CHARGE	Monsieur le Maire d'organiser la vente de gré à gré avec la première personne qui se fera connaître.

QUESTIONS DIVERSES

1) Mise en place d'une plateforme d'accompagnement et de répit à partir de l'accueil de jour : Les Tournesols à compter du 2 avril 2013

Cette plate-forme est destinée à toutes les personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ou en perte d'autonomie et à leurs familles. Ces personnes peuvent être identifiées par le pôle autonomie, les services de soins à domicile, les médecins....

Ce nouveau service concerne les habitants des cantons de Thèze, Arzacq, Garlin, Lembeye et Morlaàs.

Les actions peuvent prendre plusieurs formes :

- **Information, écoute, éducation et soutien des aidants:** formation des aidants, réunions d'information publique avec France Alzheimer ou Siel Bleu, échanges conviviaux entre aidants, entretiens individuels avec la psychologue ou l'infirmière, intervention au domicile pour évaluation ...
- **Répît à domicile:** proposition de journée à l'accueil de jour, proposition d'accueil temporaire dans les établissements du secteur, organisation de séjours vacances pour les "aidés", hébergement de nuit à la MARPA de Thèze....
- **Activités favorisant la poursuite de la vie sociale proposées au couple aidant-aidé:** journées rencontre famille, sorties « marche Alzheimer »...

L'équipe de l'accueil de jour est donc renforcée par la présence d'une psychologue, d'une ergothérapeute ou psychomotricienne et d'une assistante en gériatrie.

Des aménagements de locaux sont également prévus afin de répondre au mieux à ces nouvelles missions.

- 2) Madame LAVIE-HOURCADE indique que la procédure de reprise des concessions funéraires abandonnées va être reprise. Il sera nécessaire de créer un ossuaire.
- 3) Madame CUNY porte à la connaissance du Conseil que le Centre des Archives du Personnel Militaire recrutera 8 jeunes en juillet et 6 en août pour des travaux de manutention. Monsieur MERIOT indique aussi qu'ERDF propose de nombreux postes en alternance.
- 4) **Dates à retenir :**
 - Don du sang le samedi 6 avril de 7h30 à 10h30 Salle Béarn
 - Tournoi annuel de volley loisirs ouvert à tous même non licenciés le samedi 6 avril
 - Séances de cinéma supplémentaires les vendredis 19 avril et 24 mai
 - Réunion du Conseil Municipal des Enfants le 19 avril à 16h45

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22.